

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Propriétaire : Ville de Saint-Césaire
1111, avenue Saint-Paul
Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0

Objet : Appel d'offres : « AO / 2019-03-120 – Acquisition et installation d'un groupe électrogène au Complexe sportif de Ville de Saint-Césaire »

La Ville de Saint-Césaire demande des soumissions concernant l'acquisition et l'installation d'un groupe électrogène d'une capacité de 250kW / 313kVA en application de relève, 347 / 600V, 3ph, 4F, 60Hz au Complexe sportif de la Ville situé au 1109, avenue Saint-Paul.

Pour être admis à soumissionner, tout soumissionnaire intéressé doit se procurer les documents d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) à l'adresse électronique www.seao.ca à compter du 5 juin 2019.

Chaque soumission doit être présentée, en deux (2) exemplaires clairement identifiés "Originale" et "Copie", sous enveloppe cachetée avec le nom et les coordonnées du soumissionnaire et être adressée à la Greffière adjointe, service du Greffe, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire (Qc) J0L 1T0. L'inscription suivante doit aussi apparaître sur l'enveloppe cachetée : « AO / 2019-03-120 – Acquisition et installation d'un groupe électrogène Ville de Saint-Césaire ».

Les soumissions doivent être déposées physiquement au service du Greffe de la Ville de Saint-Césaire, à l'adresse mentionnée précédemment, **avant 10 h 00**, heure de l'Hôtel de Ville, **le jeudi 27 juin 2019**. Les soumissions seront ouvertes publiquement, au même lieu et au même jour, à compter de 10 h 00.

Pour toutes questions et communication d'ordre technique dans le cadre de cette demande de soumission, les soumissionnaires doivent **obligatoirement** procéder par courriel auprès de M^{me} Dominique Arpin, chef d'équipe du service des Travaux publics de la Ville de Saint-Césaire à l'adresse suivante : dominique.arpin@ville.saint-cesaire.qc.ca. Pour les questions et communications d'ordre administratif, les soumissionnaires procèdent **obligatoirement** par courriel à l'adresse suivante : service.greffe@ville.saint-cesaire.qc.ca.

Conformément aux dispositions de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (AMP)* (RLRQ c. A-33.2.1), une plainte à l'égard du présent processus d'appel d'offres public de la Ville de Saint-Césaire AO / 2019-03-120, peut être déposée au plus tard le 16 juin 2019. Celle-ci doit être rédigée sur le formulaire déterminé par l'AMP que le plaignant doit obtenir lui-même par le lien suivant : <https://www.amp.gouv.qc.ca/porter-plainte/plainte-organisme-public/>. Celle-ci doit être acheminée à la Ville à l'adresse électronique suivante dans le délai imparti : administration@ville.saint-cesaire.qc.ca.

Le projet qui fait l'objet de la présente demande de soumission doit être conforme à tous les codes, lois et règlements applicables.

La Ville de Saint-Césaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et elle n'encourt aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Fait à Saint-Césaire, le 5 juin 2019

M^e Isabelle François, Directrice générale et greffière